

Incertitudes face à la future géographie

Les frontières de la Région bougent. Celles des intercommunalités sont elles aussi appelées à évoluer. Un changement de périmètres et un renforcement des compétences qui interroge les élus du département.

Valérie Mazerolle

valerie.mazerolle@centrefrance.com

Les applaudissements ont sans doute été les plus marqués de la matinée. Les plus spontanés, en tout cas. Parce qu'ils disaient, sans doute, la réalité de ce que vivent, de ce que ressentent les maires. Et parce que le moment pour les dire, l'assemblée de l'Union amicale des maires et présidents de communautés de la Nièvre (UAMN), était le bon. « J'ai cette sensation de déstabilisation totale. Il y a beaucoup d'incertitudes. Trop d'incertitudes. Trop de difficultés ».

Désarroi face à un calendrier accéléré

Ces mots à la fois fermes et désespérés étaient de Louis-François Martin, le maire de Marzy et vice-président d'une agglomération à laquelle il refusait de voir sa commune intégrée. Au-delà de la colère d'un homme qui martèle « subir encore cette intégration forcée », cette prise de parole largement saluée traduit le désarroi des élus face à un bouleverse-



RÉFORME. Le sénateur du Loiret Jean-Pierre Sueur (au centre), qui avait participé à la commission mixte paritaire sur le projet de loi NOTRe, a présenté la loi et son esprit hier. PHOTO DANIEL GOBEROT

ment des repères et à un calendrier accéléré. « Nous peinons à suivre le rythme... », admettait en ce sens le président de l'UAMN et maire PS de La Machine, Daniel Barbier. Image d'un territoire qui doit se repenser dans un contexte de changements profonds dans l'organisation du pays après l'adoption de la Loi NOTRe, de contraintes financières lourdes, et de réformes des systèmes de dotations et de péréquation.

Sujet majeur de cette assemblée générale : l'intercommunalité. La carte in-

tercommunale est amenée, dans les mois à venir, à être remaniée en profondeur. Le 12 octobre dernier, le préfet de la Nièvre a présenté une proposition de nouveau découpage, faisant passer le nombre de communautés de communes de vingt-huit à neuf. Proposition soumise aux conseils municipaux et organes délibérants des communautés de communes concernées par les propositions de modification, qui ont deux mois pour donner leur avis. L'enjeu : construire des espaces cohérents et

pertinents en matière de développement.

Plusieurs questions soulevées sur cette problématique. Celle des frontières, d'abord. À travers notamment les voix du maire de Dornes, Max Chaussin, qui plaide pour que sa commune rejoigne l'agglomération de Moulins-sur-Allier, et du sénateur PS Gaëtan Gorce, pour lequel le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé, parce qu'il ne franchit pas les frontières de la Nièvre « manque d'ambition » : « L'organisation doit se faire en fonction des bassins

de vie. On aurait souhaité que l'État incite les intercommunalités de chaque côté de la Loire à travailler ensemble. Toutes les communes du Cher n'ont peut-être pas envie de cette démarche, mais l'État doit lancer un appel fort ».

L'intercommunalité de demain à inventer

Un appel directement adressé au préfet, qui a souligné qu'il n'était « pas opposé, dans le cas de position partagée, par une évolution de la coopération intercommunale en ce sens ». Restent deux mois, donc, aux élus, pour analyser la proposition de l'État et imaginer d'autres découpages, d'autres périmètres, d'autres réalités. Deux mois pour préparer l'intercommunalité de de-

main.

Les frontières intercommunales vont changer. Les frontières régionales également. Là encore sous l'effet de la loi NOTRe. Nouveaux cadres. Et le changement d'échelle pose là aussi des questions, et notamment celle de la manière pour la Nièvre de trouver sa place, d'être entendue au sein de la future Région. Un échange aura d'ailleurs lieu dans ce sens au cours de la session du Conseil départemental lundi afin, souligne son président PS Patrice Joly, de « mettre en avant des valeurs, des orientations, des actions que nous souhaitons voir prises en compte ». Après la géographie, c'est bien l'histoire qu'il faut écrire. À plusieurs mains. ■

■ Inquiétudes sur les finances

Au-delà de la nouvelle organisation du territoire et de la redéfinition des compétences des collectivités, c'est la baisse des dotations qui s'est imposée comme sujet central. Rappelons que la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui représente un cinquième du budget d'une commune, a baissé de 11 % dans la Nièvre entre 2014 et 2015. Soit 4,8 millions d'euros. Une contribution au redressement des comptes publics dont les maires et les parlementaires ont dénoncé l'ampleur et les conséquences sur l'investissement et la modernisation des équipements. Là encore, un message adressé directement au préfet, qui a rappelé de son côté le poids des mécanismes de péréquation, la montée en puissance de la dotation d'équipement des territoires ruraux, la réforme de la DGF et surtout la création d'un fonds un milliard d'euros destiné aux collectivités locales, dont la moitié pour les communes rurales. « À nous de tirer notre épingle du jeu par rapport à ce milliard... »